

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 15309

présenté par
M. Minot

AVANT L'ARTICLE 7

Compléter l'intitulé du titre I^{er} par les mots :

« et de la pénibilité effective des métiers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans ce titre qui prévoit de chambouler un grand nombre de situations individuelles et notamment celles des assurés ayant connu des carrières avec une forte pénibilité, il est primordial que cette dernière soit clairement affichée pour être prise en considération.